

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2010

OBJET
de la Délibération

**CHAPELLE
NOTRE-DAME DE
LA HOUSSAYE :
POURSUIITE DU
PROGRAMME DE
RESTAURATION**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 septembre 2010

Date d'affichage : 23 septembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Melle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme LE PAVEC, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHORE, Mlle ORINEL, Mmes PIERRE, LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL
Mme LE DOARE à Mme GREZE
Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

Absent excusé

M. DERRIEN

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA HOUSSAYE : POURSUITE DU PROGRAMME DE RESTAURATION

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Il est envisagé en 2011, pour donner suite à l'étude effectuée par l'architecte Léo Goas-Straaijer sur l'ensemble de la chapelle Notre-Dame de la Houssaye, une deuxième tranche de travaux consistant en la mise hors d'eau de l'édifice et la réfection de son système de drainage. Le mauvais état des toitures et des drains est en effet à l'origine des problèmes d'humidité et de l'altération des enduits intérieurs. Des travaux de couverture, maçonnerie et assainissement sont donc programmés.

Le montant de l'opération est évalué à 67 198, 50 euros HT (80 369,41 euros TTC)

Nous vous proposons :

- d'accepter la deuxième tranche de travaux sur la chapelle Notre-Dame de la Houssaye,
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C, du Conseil Général, du Conseil Régional et de Pontivy Communauté.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 30 septembre 2010

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**